

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Cagny
2025xx55

Dossier n° DP 014 119 25 00002

Date de dépôt : 14/01/2025

Demandeurs : **Monsieur Denis FRANCOISE & Madame Valerie FRANCOISE**

Pour : **construction d'un mur mitoyen**

Adresse du terrain : **23 rue de la Sucrierie à Cagny (14630)**

Le Maire

à

Monsieur Denis FRANCOISE

Madame Valerie FRANCOISE

23 rue de la sucrierie

14630 CAGNY

Objet : Rejet tacite par suite de pièces complémentaires non fournies

Références : DP 014 119 25 00002

Madame, Monsieur,

Par lettre du 27/01/2025, je vous ai indiqué que votre demande de déclaration préalable était incomplète et vous indiquais les pièces manquantes à me fournir.

Ces pièces n'ayant pas été déposées en Mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la lettre susvisée, votre demande a été rejetée automatiquement en application de l'article R 423-39 du code de l'urbanisme.

Si vous souhaitez poursuivre votre projet, il vous appartient de déposer une nouvelle demande en vous assurant que le dossier contient l'ensemble des pièces exigées.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Cagny, le
Pascal GENISSEL

Par délégation du Maire,
07 MAI 2025
l'Adjoint à l'Urbanisme

